



AMBASSADE DE SUISSE
EN POLOGNE

00-540 Varsovie, le 24 février 1975
Aleje Ujazdowskie 27

Ref.: 381.0 - FX/kü

v 27.2.
Monsieur le Conseiller fédéral
Pierre Graber
Chef du Département politique
fédéral

3003 B e r n e

Rapport de fin de mission

an	MCH	WA	CA	WA	ST	RL	c/o
Date	27.2						
Visa	<i>ky</i>	<i>ca</i>	<i>WA</i>	<i>Z</i>	<i>ta</i>	<i>ly</i>	
EPD	<i>27. Feb. 1975</i>						
Ref.	<i>p. B. 15.21. Pol.</i>						

Monsieur le Conseiller fédéral,

Arrivé au terme de mon activité comme Ambassadeur de Suisse en Pologne, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint mon rapport de fin de mission qui contient les 5 parties suivantes:

1. Aperçu général des relations suisse-polonaises
2. Relations économiques et commerciales polono-suisse
3. Activités culturelles
4. Situation intérieure
5. Politique étrangère

Les 2 dernières parties de ce rapport parviennent au Département par même courrier sous forme de rapports politiques.

Le Secrétaire général du Département et la Direction administrative reçoivent chacun 2 copies de ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse :

Frochaux
Frochaux

Dodis





AMBASSADE DE SUISSE
EN POLOGNE

00-540 Varsovie, le 25 février 1975
Aleje Ujazdowskie 27

Ref.:

RAPPORT DE FIN DE MISSION

PREMIERE PARTIE

=====

Aperçu général des relations suisse-polonaises

1. Isolée à la suite de sa participation, dans le cadre du Pacte de Varsovie, à l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968, et de la répression de la révolte des étudiants de Varsovie la même année, la Pologne était, à mon arrivée le 2 juillet 1969, à la recherche des voies et moyens de renouer ses contacts avec l'Ouest et de se forger une nouvelle "virginité". Il n'est pas étonnant dès lors que je fus reçu avec chaleur et qu'une offensive de charme, bien orchestrée à tous les niveaux, avait été déclanchée. J'y ai fait face prudemment, sans hâte ni précipitation cherchant par divers contacts à déceler ce que cette offensive pouvait avoir de sincère.
2. Après cinq ans et huit mois de séjour en Pologne je constate que cette volonté polonaise d'alors de regagner la confiance et l'estime avait marqué un tournant dans l'évolution de nos rapports mutuels. Cette attitude du début qui se voulait amicale et même bienveillante n'a pas changé tout au long de ma mission; il n'y eut ni hiatus ni fausse note. Visiblement, les autorités, et tout particulièrement le ministère des Affaires Etrangères attachaient du

prix à reconquérir sur le plan officiel l'amitié de la Suisse. Notre pays n'avait cependant pas perdu dans l'intervalle l'estime que le peuple polonais lui réserve par tradition d'abord et ensuite par tout ce qu'il représente à ses yeux au plan des institutions, de la liberté et du respect de la personne humaine et au plan de ses actions humanitaires. Personne n'oublie ici l'internement de la 2^{ème} division polonaise de chasseurs à pied pendant la deuxième guerre mondiale, la manière dont la Suisse a traité les internés polonais et la possibilité qui fut donnée à beaucoup d'entre eux de poursuivre ou d'entreprendre des études pendant leur internement.

3. Considérant ces premises il n'est pas surprenant dès lors que les relations suisse-polonaises se soient développées ces dernières années. Aucun contentieux ne trouble nos rapports. L'éviction de l'Ambassade de Pologne à Berne comme représentante des autorités polonaises au comité de la fondation Kosziusko à Soleur et qui avait entâché nos relations à un moment donné n'a plus fait l'objet de commentaires depuis mon arrivée. Certes, la coopération politique a ses limites qui tiennent à la nature des systèmes politiques en place dans nos pays respectifs, à notre politique de neutralité qui impose des limites à notre action et à la politique d'alliance de la Pologne qui ne lui laisse qu'une marge assez étroite pour des initiatives individuelles en matière de politique étrangère.
4. Quelques visites officielles ont jalonné nos relations pendant ma mission. Dans l'ordre, le secrétaire général du Département politique fédéral, l'Ambassadeur et Madame Micheli ont séjourné une semaine en Pologne à l'invitation du Ministère polonais des Affaires Etrangères en septembre 1969. En avril 1972, c'est le Ministre Nussbaumer accompagné de M. Schulthess, directeur de l'office suisse de compensation à Zürich, qui est venu à Varsovie

négocier la liquidation du clearing devant prendre effet lors de l'entrée en vigueur d'un nouvel accord commercial. Puis ce fut l'Ambassadeur Thalmann, secrétaire général du Département politique fédéral, accompagné de l'Ambassadeur Bindschedler et de MM. Brunner et Fritschi qui a séjourné à Varsovie du 22 au 24 juin 1972 pour un échange de vues avec le Ministre des Affaires Etrangères sur les problèmes liés à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération Européenne, notamment le projet suisse de SRPD. Ensuite c'est une délégation conduite par l'Ambassadeur Probst, délégué aux accords commerciaux qui a séjourné à Varsovie fin janvier début février 1973 pour la première phase des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord sur les échanges économiques avec la Pologne et d'un accord concernant les paiements. La 2ème phase des négociations eut lieu à Berne en avril 1973. L'Ambassadeur Probst est venu à nouveau à Varsovie en juin 1973 pour la signature de ces deux accords. L'ancien conseiller fédéral Spühler, président de Pro Helvetia, a séjourné une semaine en Pologne en septembre 1973 à l'occasion de l'ouverture à Varsovie de la grande exposition "Peintre et sculpteurs suisses contemporains". A la demande des autorités polonaises, il a été reçu par M. Jablonski, Président du Conseil de l'Etat et par M. Stefan Olszowski, Ministre des Affaires Etrangères. Invité par M. Majewski, Président du Conseil national de la ville de Varsovie, une délégation de sept membres du Conseil municipal de la ville de Genève, conduite par son président M. André Clerc, a été reçue à Varsovie du 21 au 26 avril 1974. Les contacts noués par l'OSEC et la Chambre polonaise du Commerce extérieur à Varsovie et l'échange réciproque d'importantes délégations d'industriels, de commerçants et de banquiers ont donné eux-aussi une impulsion nouvelle aux relations polono-suisse.

5. Du côté polonais, la première visite en Suisse d'une personnalité officielle fut celle que fit le vice-ministre du commerce extérieur, Monsieur Długosz, qui, à la tête d'une importante délégation, a assisté le 13 septembre 1972, à la journée polonaise du Comptoir Suisse à Lausanne. A son passage à Berne, il a été reçu par le Conseiller fédéral Brugger. Ce fut ensuite le ministre de la culture et des arts, M. Wroński, qui a pris le chemin de notre pays pour participer à Lausanne le 6 décembre 1973 à l'ouverture de l'exposition "L'art populaire en Pologne". Le général Siwicki, chef de l'état-major général de l'armée polonaise a séjourné en Suisse avec une délégation d'officiers supérieurs en mai 1974 pendant une semaine, répondant ainsi à la visite que fit en Pologne en novembre 1967 le chef de notre état-major général, le commandant de corps Gygli. La dernière visite d'une personnalité officielle polonaise en Suisse fut celle que fit le vice-ministre Fajkowski du ministère de la culture et des arts du 23 au 26 juin 1974, accompagné de deux de ses collaborateurs pour assister au vernissage de l'exposition "L'art en Pologne - du gothique à nos jours" au Kunsthaus de Zürich. Il s'est rendu aussi à Berne, où il a été reçu officiellement par l'Ambassadeur Keller. De nombreuses personnalités officielles, du gouvernement ou du Bureau politique se sont rendus en Suisse pour de courts séjours à titre privé ou en transit à l'occasion de voyages officiels. Ces voyages aussi ont contribué au développement de nos relations dans la mesure où ils ont permis aux intéressés d'acquérir une meilleure connaissance de notre pays.

6. Grâce à l'aide financière du Département politique, de Pro Helvetia et parfois de l'Office suisse du Tourisme, de nombreux journalistes et publicistes polonais, dont des rédacteurs en chef de grands quotidiens, ont été invités à

Vice - ministre
 Guzek
 Jan. 74!

faire un séjour en Suisse pour y rapporter ensuite dans les colonnes de leur journal leurs impressions sur nos institutions, notre vie politique, nos structures économiques, industrielles, bancaires et sociales. Des journalistes suisse, moins nombreux toutefois, ont visité la Pologne à l'invitation du ministère des Affaires Etrangères. Ces échanges de journalistes, à la condition que les programmes sont bien préparés, sont l'un des moyens les plus efficaces, et au demeurant peu coûteux, de rayonnement agissant comme supports des relations officielles. L'impact des articles publiés à la suite de tels voyages dépasse de loin toutes conférences, symposiums ou actions individuelles. Par ce moyen on atteint l'intelligentsia et de vastes couches de la population. Cette activité a été poursuivie méthodiquement. Elle est payante, comme d'autres activités culturelles, au plan du rayonnement et de la compréhension mutuelle. Elle a certainement favorisé le développement harmonieux des relations suisse-polonaises.

7. Bien que restreinte par le nombre de ses membre, l'association polono-suisse, présidée avec efficacité par le Professeur Alexandre Wielopolski, de l'Institut de chimie de l'Académie des sciences, Dr. en chimie organique de l'Ecole Polytechnique Fédérale, a sa part aussi dans le maintien d'un courant de sympathie pour la Suisse. Ses réunions mensuelles réunissent de 30 à 40 personnes, la plupart des intellectuels de haut niveau; elle se veut réservée à une classe d'élite; c'est dommage dans un sens car son impact est forcément restreint. Par ailleurs, l'âge moyen de ses membres en fait une société un peu hors du présent. Elle mérite néanmoins l'appui de l'Ambassade.
8. En résumé, les rapports suisse-polonais peuvent être considérés aujourd'hui comme excellents compte tenu de la dif-

férence de régime politique et idéologique. Je n'ai décelé aucun signe qui me ferait supposer que ces rapports pourraient perdre leur caractère confiant et amical, sous réserve que la politique de détente est-ouest se poursuive. Cela m'a été confirmé lors de mes visites de départ par M. Jabłonski, Président du Conseil de l'Etat, M. Olszowski, Ministre des Affaires étrangères et par M. Olszewski, Vice-Premier-Ministre, qui ont tenu à relever le rôle joué par l'Ambassade dans le développement de nos relations mutuelles.

DEUXIEME PARTIE

=====

Relations économiques et commerciales polono-suisse

1. Une synthèse de la situation économique actuelle en Pologne et des rapports commerciaux polono-suisse en 1974 a été publiée dans les Informations Economiques no. 1 de 1975. Depuis mon arrivée en Pologne en juillet 1969, les échanges commerciaux entre la Suisse et la Pologne se sont notablement développés. Le tableau ci-dessous illustre fort bien ce développement:

Années	Statistiques suisses		Statistiques polonaises	
	Exports en Suisse	Imports de la Suisse	Exports en Suisse	Imports de la Suisse
	En mio. Fr.s.		En mio. de Zloty devises 1 Zł.dev. = 0,301 US \$ jusqu'au 21.12.71 = 0,25 US \$ 22.12.71 au 14.2.73 = 0,272 US \$	
1969	56,1	101,2	118,4	118,0
1970	67,8	120,7	118,1	149,7
1971	73,8	127,8	145,8	192,7
1972	79,5	207,1	217,4	374,8
1973	90,7	281,2	221,0	663,6
1974	107,9	419,9	240,8	961,6
1975	102,6 ^{+ 0,3%}	456,3 ^{+ 1,4%}	jan.-oct.*	janv.-oct.*
Augmentation en % 1974 par rapport à 1969	92,3 %	414,9 %	144,1 % * estimé pour 12 mois = 289,0 Mio Z	878,0 % * estimé pour 12 mois = 1154,0 Mio Z

Saldo 1975
+ 36,4 Mio

./.

2. Comme on peut le constater nos exportations en Pologne ont plus que quadruplé au cours des cinq dernières années. Si l'on fait abstraction de la part imputable à l'inflation, la progression en valeur réelle est assez impressionnante. Selon la statistique polonaise l'accroissement de nos exportations pendant la même période serait de plus de 900 % ; La différence entre les chiffres polonais et suisses du tableau provient du fait que les autorités polonaises comptent dans leurs statistiques non seulement les échanges de marchandises destinées à la consommation en Suisse, respectivement en Pologne, mais aussi le commerce de transit par notre pays ou par l'intermédiaire de maisons de commerce établies en Suisse, marchandises destinées ou en provenance de pays tiers.
3. Mais que l'on prenne les statistiques suisses ou les statistiques polonaises, le rapport entre les exportations et les importations est le même. En 1974, la Pologne a exporté approximativement quatre fois moins de marchandises en Suisse qu'elle n'en a reçues. Dans les dernières années, la balance commerciale a toujours été en faveur de la Suisse et ceci dans une proportion d'année en année plus importante. Il est peu probable que cette situation se modifie dans les prochaines années. Pour cela il serait nécessaire que les structures industrielles, des services et de la production agricole se modifient sensiblement dans les deux pays. Il est peu probable aussi que dans le courant des prochaines années cette balance favorable se modifie de façon sensible. La Pologne a besoin pour la modernisation et l'extension de son potentiel industriel de produits de haute qualité et ne sera guère en mesure de nous livrer des produits de sa propre industrie qui ne sont, pour la plupart, guère compétitifs sur les marchés des pays hautement industrialisés. Il va de soi que la Pologne cherchera néanmoins à intensifier ses exportations partout dans le monde, donc également

en Suisse, ne serait-ce que pour être en mesure de faire face ces prochaines années au service des intérêts et à l'amortissement des importants crédits qu'elle a obtenus en devises. La crise qui sévit à l'Ouest, loin de s'en féliciter comme le voudrait la doctrine marxiste, l'inquiète car elle affecte ses possibilités d'exportation bien que d'un autre côté elle bénéficie de la hausse des matières premières qu'elle exploite et exporte tels que le charbon, le coke, le soufre, le cuivre et le zinc. Les gisements de charbon dans la région de Lublin constituent une réserve aussi importante que ceux de Silésie et la découverte de bauxite dans la même région, non encore exploités devraient fournir des garanties suffisantes quant à la solvabilité de la Pologne.

4. La coopération industrielle entre la Suisse et la Pologne s'est aussi notablement développée et ceci tout particulièrement dans les secteurs formant la plus grande part des exportations suisses en Pologne, c'est-à-dire dans le secteur des machines et celui de l'industrie chimique. Une coopération assez intense existe entre la maison Sulzer et Cegielski à Poznan, où sont fabriqués sous licence Sulzer des moteurs diesel pour bateaux dont une partie est achetée ensuite par Sulzer. Une coopération s'est également développée entre Ciba-Geigy et l'entreprise polonaise Polfa dans le domaine des produits pharmaceutiques; c'est la raison pour laquelle ces deux maisons suisses entretiennent un bureau à Varsovie. Hoffmann-LaRoche semble aussi avoir tissé des liens de coopération avec des institutions polonaises dans le secteur des produits pharmaceutiques et Brown Boveri dans le domaine des chaudières pour usines électriques thermiques. D'autres firmes suisses de moyenne et de plus petite importance cherchent également à développer leur coopération avec des entreprises polonaises. La Pologne dispose d'une main d'oeuvre bon marché et d'un équipement industriel déjà assez développé pour permettre

que se développe une coopération profitable entre les industries respectives des deux pays. Bien qu'aucune législation polonaise n'ait encore fixé les bases juridiques d'une coopération sous forme de "joint venture", il est certain que la Pologne s'acheminera sur cette voie à l'avenir; les autorités polonaises en parlent, lancent des ballons d'essai, mais aucune forme concrète de "joint venture" n'a encore vu le jour jusqu'ici avec des entreprises de l'Ouest. Cette forme de coopération existe pour la première fois entre la Pologne et la DDR qui construisent ensemble en Pologne une entreprise mixte pour le traitement du coton, la production étant destinée exclusivement aux besoins des deux pays.

5. Un facteur important pour le développement des relations commerciales entre la Suisse et la Pologne est la foire de Poznan. Celle-ci a été scindée, il y a deux ans, en deux foires distinctes, l'une qui a lieu en juin, intitulée "Foire internationale technique", l'autre dénommée Takon qui prend place en automne, est réservée aux biens de consommation. Une participation à l'une de ces deux foires est le meilleur moyen pour un industriel suisse de maintenir ou de développer ses relations d'affaires ou pour s'introduire sur le marché polonais. Les exposants suisses qui ont fait l'effort d'y participer ont toujours exprimé à l'Ambassade leur satisfaction des résultats qu'ils en ont obtenus. A la foire de juin, c'est-à-dire à la Foire internationale technique, l'OSEC réunit la plupart des exposants sous un pavillon suisse. Le Chef de mission participe, comme nombre de ses collègues étrangers, à la journée officielle d'ouverture et à la journée suisse, au cours de laquelle il est appelé à prendre la parole lors de la réception qui réunit près de 400 personnes. En revanche l'OSEC ne participe pas à la foire d'automne, les exposants étant répartis sur l'ensemble du territoire de

la foire, selon la nature des produits et marchandises qu'ils exposent. Il n'y a donc pas de pavillon national. La présence du Chef de mission n'est pas indispensable, mais souhaitable. Dans tous les cas l'agent de l'Ambassade chargé des affaires économiques doit la visiter.

6. Dans le domaine des relations économiques trois accords ont été signés en 1973 et 1974 pour établir sur des bases nouvelles et plus modernes les rapports économiques et de coopération entre la Suisse et la Pologne. Les deux premiers accords, entrés en vigueur le 15 décembre 1973, règlent les échanges économiques et le système des paiements. Le troisième accord différent quant à sa nature a été signé en 1974 entre l'OSEC et la Chambre polonaise du commerce extérieur sur la coopération entre les deux institutions. L'expérience, encore que de courte durée, a démontré que ces accords répondent aux besoins et qu'ils constituent en eux-mêmes par les principes libéraux qu'ils consacrent un élément dynamique du développement des relations économiques et de coopération entre les deux pays.
7. L'accord sur les échanges économiques comporte deux particularités. Il s'agit du jumtim agricole et du jumtim textile. Si les règles du jumtim textile n'ont donné lieu à aucune difficulté dans le passé, il n'en fut pas de même avec le jumtim agricole. L'Ambassade a été constamment appelée à intervenir auprès du Ministère du Commerce extérieur pour obtenir que la Pologne fasse face à ses engagements à cet égard. Comme la Suisse a notamment importé beaucoup moins de produits agricoles en 1974 que les années précédentes, les obligations polonaises au regard du jumtim ont été de ce fait bien moins importantes. Il suffirait cependant que nos importations de viande s'accroissent notablement pour que l'Ambassade soit amenée à intervenir à nouveau de manière que la Pologne - toujours réticente à

acheter des produits agricoles suisses qu'elle trouve trop chers - s'acquitte de ses obligations en achetant une quantité suffisante de l'un ou l'autre des produits agricoles suisses, spécifiés dans l'accord, notamment le fromage.

8. Pour terminer je voudrais encore mentionner l'excellente réputation dont notre industrie bénéficie en Pologne. On y apprécie notre technologie avancée, la qualité de nos produits, le sérieux de nos hommes d'affaires et notre service après-vente. Si l'on considère en outre la volonté des autorités de continuer à moderniser et à étendre le potentiel industriel de la Pologne jusqu'à en faire un pays hautement industrialisé, les perspectives pour notre industrie d'exportation sont bonnes voire excellentes. Ceci d'autant plus que la Pologne, soucieuse de diversifier ses sources d'approvisionnement, préfère, à qualités égales, acheter hors de l'Allemagne dont elle craint de tomber un jour sous la dépendance économique. A cela s'ajoute le fait que la Pologne est devenue le premier partenaire économique de la Suisse parmi les pays de l'Est européen, si l'on excepte la Yougoslavie, ce qui démontre qu'une certaine habitude s'est déjà installée de s'approvisionner en Suisse.

Le Vice-premier Ministre Olszewski m'a confirmé, lors de ma visite d'adieu, le désir des autorités polonaises de voir se développer encore davantage nos relations économiques et m'a rappelé combien il serait souhaitable dans ce but de permettre à quelques Ministres, chefs de ministères techniques, tels que ceux de l'industrie chimique, de l'industrie lourde et de l'industrie légère de prendre connaissance sur place au cours d'une visite officielle des possibilités de notre industrie. Mes efforts dans ce sens ont rencontré peu d'intérêt en Suisse, ce qui est d'autant plus regrettable que nos concurrents sur le marché polonais ont depuis longtemps compris l'avantage que représente de tels contacts directs pour l'industrie d'exportation.

TROISIEME PARTIE

=====

Activités culturelles

1. La participation de la Pologne à l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968 l'avait refoulée dans un certain isolement politique et culturel. Ce n'est qu'à partir du milieu de l'année 1969 que les contacts ont pu reprendre entre le Ministère de la culture et des arts et les Ambassades de l'Ouest, dont la nôtre, pour relancer l'idée d'échanges culturels. Non pas que la réticence émanât des Polonais; ce sont les milieux occidentaux et, en particulier, notre opinion publique, traumatisés par l'attitude officielle polonaise lors des événements de Tchécoslovaquie et par la répression brutale des manifestations d'étudiants de l'Université de Varsovie la même année, qui s'opposaient moralement au développement des échanges culturels avec la Pologne. A mon arrivée l'Ambassade n'avait aucun projet culturel pas plus du reste que la Pologne n'en avait pour la Suisse. Il convenait donc de retrouver le contact, de suggérer des activités, d'activiser ce secteur sans donner l'impression que l'on cherchât par là à s'infiltrer idéologiquement sur un terrain que les autorités polonaises considéraient comme une chasse gardée à protéger de toute influence susceptible de corrompre l'idéologie socialiste. Et pourtant c'est bien par les activités culturelles qu'il est possible de donner une image de son pays, de favoriser son rayonnement, d'atteindre de larges couches de la population, de faire parler de lui dans la presse, à la radio et à la télévision, de créer un courant d'intérêt, de sympathie voire d'estime et d'amitié. Hormis l'impact proprement culturel, c'est tout de même un peu de notre

philosophie qui pénètre et qui rayonne; c'est aussi préparer par osmose un terrain plus favorable aux échanges économiques, scientifiques et techniques. Ceci est d'autant plus important que le Polonais est réceptif et avide de culture occidentale dont sa propre culture a été imprégnée pendant des siècles.

2. Certaines activités dans le domaine culturel sont continues, d'autres sont périodiques et reviennent chaque année, la troisième catégorie étant constituée de manifestations spécifiques.

a. Activités continues

La distribution de livres suisses aux bibliothèques des Universités, aux écoles polytechniques et instituts polonais de l'Académie des sciences se fait tout au long de l'année. Après avoir préalablement doté certaines de ces bibliothèques, notamment celles de philologie germanique, d'un fond important "d'Helveticas", elles sont complétées au fur et à mesure des nouvelles publications grâce à l'aide généreuse de Pro Helvetia. Sur demande des livres sont également remis à titre individuel à des professeurs ou autres enseignants.

Les prêts de films suisses de court métrage sur des sujets techniques, agricoles, scientifiques, touristiques et culturels deviennent de plus en plus fréquents en faveur d'institutions, d'écoles techniques, d'associations professionnelles ou récréatives.

Fréquemment l'Ambassade est appelée à distribuer de la documentation sur la Suisse à des écoles, à des enseignants, à des écoliers et étudiants. Cela aussi fait partie des moyens de pénétration culturelle.

L'Ambassade intervient également dans d'échange d'étudiants et de stagiaires et dans le domaine des bourses.

b. Activités périodiques

- en mai
- participation de maisons d'édition suisses à la foire internationale du livre à Varsovie;
 - participations d'artistes suisses en arts graphique à la biennale internationale de la gravure à Cracovie;
- en juin
- constante participation de plusieurs artistes suisses à la biennale internationale de l'affiche à Varsovie;
 - participation suisse au festival international du film de court métrage à Cracovie. Présence de l'Ambassade aux projections des films suisses.

c. Activités spécifiques

Ci-après dans l'ordre chronologique des années les principales manifestations culturelles. Certaines d'entre elles concernent des activités polonaises en Suisse; elles y sont mentionnées parce que l'Ambassade a été amenée à participer ou à aider à leur réalisation.

en 1969

- Septembre
- cours du professeur Steiner, pianiste, à la haute école de musique à Varsovie;
- Décembre
- concert à Katowice par l'organiste suisse Joseph Bucher
 - conférence de M. Brunner, Premier collaborateur diplomatique de l'Ambassade sur un thème culturel aux Universités de Varsovie et de Cracovie
 - représentation théâtrale par un groupe d'étudiants de Bâle à l'université de Cracovie.

en 1970

- Janvier - concert de la Philharmonie de Varsovie sous la direction du chef d'orchestre René Klopfenstein de Montreux;
- Mars - première de la pièce "Play Strindberg" de F. Dürrenmatt à Varsovie
- Juin - conférence de M. W. Lanz, chef de l'agence Swissair à Varsovie à la société polono-suisse;
- concert vocal par "La Chanson de Montreux" à Varsovie et à Międzyzdroje, ainsi que sa participation au bal diplomatique au château de Jabłonna;
- Juillet - première de la pièce "Le Roi Jean" de F. Dürrenmatt à Varsovie;
- Octobre - conférence de M. Miazgowski sous le titre "La Suisse et les Suisses" à Varsovie;
- participation de la pianiste suisse Verena Pfenninger au concours Chopin;
- Octobre/novembre - Alain Knapp et son équipe du "Théâtre Création" de Lausanne se produisent à Wrocław, Varsovie et Danzig;
- Novembre - l'association des étudiants socialistes de la faculté des lettres de l'université de Wrocław et le cercle d'études germanistiques de Wrocław organisent le 21 novembre une journée de la culture suisse, au cours de laquelle sont projetés des films et exposés des livres; une conférence y est donnée par M. Caratsch, Premier collaborateur diplomatique de l'Ambassade;
- ce dernier fait le même mois un exposé à la société polono-suisse sur la langue romanche.

en 1971

- Janvier-mars - Pro Helvetia, en accord avec l'association nationale des architectes polonais présente une exposition sur l'archi-

itecture en Suisse à Varsovie, Cracovie, Poznan et Wrocław

- Mars
- ouverture d'une section permanente du livre suisse de langue allemande au centre culturel autrichien à Varsovie;
 - conférence sur l'urbanisme en Suisse par l'architecte J.M. Lamunière;
 - conférence et symposium suisse-polonais sur le dessin industriel, organisé et dirigé par l'architecte suisse H. Behles;
 - émission de deux heures de la radio polonaise sur les relations polono-suisse, organisée par Radio suisse romande en collaboration avec la Radio polonaise;
- Mars - mai
- exposition sur le dessin industriel en Suisse à Varsovie et à Cracovie présentée par Pro Helvetia;
- Mai
- première polonaise de l'oratorium "Le vin herbé" de Frank Martin à Bydgoszcz;
 - concert de musique suisse et française par le "Quatuor de Genève" à Varsovie, Łódź, Łancut, où il participe avec succès au festival international de musique de chambre, puis à Katowice et Wrocław. Le quatuor donne un concert à l'Ambassade;
 - conférence du professeur Madame A.M. Kormonicka à la société polono-suisse sur l'activité de la fondation "Abegg" à Riggisberg;
- Juin
- présentation du film de C. Vilardebo sur Le Corbusier à l'occasion du festival international de films de court métrage à Cracovie;
- Octobre
- conférences du professeur Akert sur la chirurgie de la boîte crânienne à Varsovie et Danzig;
- Novembre
- conférence du journaliste polonais Z. Szymanski à la société polono-suisse sur "La Suisse et les Suisses";
 - présentation à Varsovie des oeuvres ayant

participées à la 5ème biennale internationale de la tapisserie à Lausanne selon un accord d'échange intervenu entre la municipalité de Lausanne et le ministre polonais de la culture et des arts.

en 1972

Février

Mars

orgue d'orgue

- concert de l'organiste suisse Lionel Rogg à la Philharmonie de Varsovie;
- concert par l'organiste suisse Joseph Bucher aux journées de musique d'orgues à Cracovie;
- concert de l'organiste suisse Guy Bovet à la Philharmonie de Varsovie;
- conférences de l'Ambassadeur Frochoux à la société polono-suisse sur "La vocation internationale de Genève";

Mai

- concert du duo Henri Honegger - Claude Pallart à Rzeszów, Gdansk et Łódź. Enregistrement radiophonique à Łódź. Concert à l'Ambassade;

Exposition de Jeanus Puzis

Juin

en marge de la Biennale de Cracovie - Conférence de S. Koepplin

- ouverture au Musée d'Ethnographie de Neuchâtel de l'exposition "Pologne, théâtre et société". Conférence du professeur Lorentz, directeur du Musée national;

Août

puis circuit

*Rzeszów
Bilona fira
Wroclaw*

- concert à la cité universitaire de l'ensemble "Luzerner Singers" et concert à l'Ambassade avec le chœur de l'Université;

Décembre

- première de la pièce de théâtre "Les Noces" de Witold Gombrowicz au Schauspielhaus de Zürich; de nombreux acteurs ainsi que le régisseur étaient de nationalité polonaise;
- conférence du professeur et de Madame Veillard de Lausanne sur "L'art populaire en Suisse" à Varsovie.

en 1973

Février

- conférence du professeur Tadeusz Kowzan "Pologne, théâtre et société" au Musée d'ethnographie à Neuchâtel;

- Avril - concert à la haute école de musique de Varsovie au cours duquel une oeuvre inédite du compositeur suisse Gaetano Giuffrè a été présentée;
- Mai - *mise en scène par A. Wajda de la première de "Der Mitmacher" au Schauspielhaus Zürich*
- présentation de la pièce "Der Mitmacher" de F. Dürrenmatt au théâtre Atheneum à Varsovie;
- conférence de Madame Frochaux au club diplomatique sur la Croix Rouge Internationale;
- Juin/juillet/août - une exposition itinérante intitulée "Jeunes artistes suisses" a été présentée dans neuf chef-lieux de provinces en Pologne; *(juin 1972 - août 73) et à Varsovie (Gal. Wspólczesna)*
- Septembre/octobre - participation suisse à la 9ème exposition internationale de littérature économique à Katowice;
- conférence de Madame Frochaux à la société polono-suisse sur la Croix Rouge Internationale;
- participation de la suisse Magda Tagliaferro au jury du concours Chopin à Varsovie;
- Novembre - Exposé du stagiaire Wyss à l'université de Torun sur la Suisse depuis 1945 avec l'accent mis sur les aspects culturels et sociaux;
- Septembre à janvier 1974 - Pro Helvetia présente l'exposition "Peintres et sculpteurs suisses contemporains" à Varsovie, Cracovie, Katowice et Poznan. Cette grande exposition a fait l'objet d'un film de court métrage (12 minutes) réalisé par la télévision polonaise. Un exemplaire de ce film a été envoyé à Pro Helvetia;
- Décembre - l'exposition "Art populaire en Pologne" a été ouverte à Lausanne par le ministre polonais de la culture et des arts, M. Wroński;
- présentation à l'Ambassade du film sur l'internement en Suisse pendant la guerre à la Section des Internés polonais de l'Association des anciens combattants.

en 1974

Février

- première de l'opéra "Tannhäuser" au Théâtre Wielki à Varsovie, avec mise en scène de la suisse A. Corrodi de Bâle;

Mars

- présentation de divers films sur des artistes suisses contemporains à la galerie Współczesna à Varsovie;
- concert de la Philharmonie de Varsovie et de celle de Cracovie sous la direction du chef d'orchestre genevois Pierre Colombo;
- ouverture d'une section permanente du livre suisse de langue française au Centre culturel français à Varsovie;

Avril

- première semaine suisse du cinéma à Varsovie et Cracovie. Les films suivants ont été présentés:
 "L'invitation" de Claude Goretta
 "La Salamandre" de Alain Tanner
 "Les Arpenteurs" de Michel Soutter
 "The first love" de Maximilian Schell
 "Hannibal" de Xaver Koller
 "Les vilaines manières" de Simon Edelstein
 "La fille au violoncelle" de Yvan Butler;

Juin

- participation du théâtre de marionettes Antonin Artaud de Bré s/Locarno au festival de marionettes à Bielsko-Biała;
- ouverture d'une section permanente du livre suisse de langue italienne à la Salle de lecture italienne à Varsovie;
- l'exposition "Art en Pologne" au Kunsthaus de Zürich est ouverte par le Vice-ministre de la culture M. Fajkowski en présence de l'ancien Conseiller fédéral Spühler;

Octobre

- concert du quatuor à flûte de Zürich (P.Haemig) à Varsovie, Cracovie et Lublin. Concert à l'Ambassade.
- présentation de diapositives devant des personnalités du Ministère de la culture des oeuvres du peintre genevois Henry Novarras en vue d'une exposition individuelle en Pologne.

en 1975

Février

- Journée suisse à la télévision polonaise avec introduction du directeur de la TV suisse alémanique M. Gerd Padel.

d. Projets d'activités culturelles

Expositions:

1. "Civil engineering in Switzerland"
 Cette exposition se trouve actuellement à Varsovie et se rendra prochainement à Cracovie, Poznan et Gdansk.
2. Exposition de l'École Polytechnique Fédérale "Cartographie et géologie"
 Cette exposition devrait être présentée au cours du second semestre 1975 en collaboration avec des universités polonaises.
3. Exposition itinérante "Photographie en Suisse de 1840 à nos jours"
 Il est prévu que cette exposition soit présentée en Pologne en 1977.
4. Exposition C.G. Jung
 Cette exposition sera présentée dans le courant du 2ème semestre 1975 en collaboration avec le ministère de la culture et des arts.
5. Exposition Daniel Spoerri
 Elle est prévue pour fin 1975 ou 1976 à la galerie Teatr Studio sous la direction de Janusz Bogucki à Varsovie.
6. Exposition Jean Tinguely
 Exposition prévue tout d'abord pour 1973, puis 1974, n'a pas pu avoir lieu en raison de la surcharge de travail de l'artiste. Il en sera de même pour 1975. Le professeur Stanislawski, directeur du Museum Stuki à Łódź est en rapport à ce sujet avec Pro Helvetia et Tinguely avec espoir de la réaliser en 1976.
7. Henry Noverraz, Genève
 Noverraz compte pouvoir réaliser son

projet d'une exposition individuelle dans une galerie d'art à Cracovie (direction de M. Tryborski) dès 1976.

Musique

1. La pianiste Nicole Wickihalter
Des contacts ont été pris avec Pagart pour l'organisation d'une tournée de concert en 1976/1977; une décision définitive n'est pas encore intervenue.
2. Stalder-Quintett, Zürich (flûte, hautbois, clarinette, basson et cor)
Une tournée de concert pourra éventuellement être organisée pour 1976/1977.
3. Urs Schneider, chef d'orchestre, St. Gall
Selon toute probabilité M. Schneider pourra diriger quelques concerts philharmoniques en 1975 ou 1976.
4. Musique de divertissement
Il est prévu qu'à partir de 1975 des possibilités seront offertes par Pagart à un groupe de musiciens suisses ou à des solistes suisses de venir jouer en Pologne.
5. Chef d'orchestre
Selon les informations de Pagart, un second chef d'orchestre suisse (autre que Schneider) devrait avoir la possibilité de venir diriger en Pologne vers la fin de 1975 ou en 1976.

Films

Il est dans les intentions de Pro Helvetia et de la Centrale polonaise du film d'organiser une nouvelle semaine du film suisse en 1977.

QUATRIEME PARTIE

=====

Situation intérieure

1. Les émeutes ouvrières des chantiers navals de la Baltique en décembre 1970 ont marqué un tournant de la politique intérieure polonaise. Ce fut tout d'abord la chute de Gomulka dont la politique autoritaire d'austérité et de déflation lui avait fait perdre progressivement le soutien populaire et le contact avec les masses laborieuses. Dans les régimes dits de démocratie populaire aux structures fortement hiérarchisées où seul un parti dispose de tous les pouvoirs concentrés finalement dans la personne d'un seul homme, l'émeute est le seul exutoire possible à la mauvaise humeur populaire. Il n'est pas surprenant que ces émeutes aient éclaté dans les régions portuaires de la Baltique, seuls endroits où la classe ouvrière pouvait par ses contacts avec les matelots et les touristes mesurer l'état de stagnation de leur condition matérielle par comparaison avec celle de leurs homologues occidentaux. La coupe était déjà pleine lorsque Gomulka augmenta en moyenne de 25 % le prix des produits alimentaires de base. Le régime socialiste comme tel n'avait pas mis en cause par les grévistes; il ne s'agissait pas d'une contre-révolution, mais de revendications avant tout d'ordre économique et social et en partie aussi d'ordre politique dans la mesure où le monde ouvrier réclamait la réouverture du dialogue entre le pouvoir et la base.
2. Le remplacement de M. Gomulka à la tête du Parti par M. Gierak, membre du bureau politique, jusqu'alors Premier

secrétaire du Parti de la Voïvodie de Katowice, région qui fournit 20 % du revenu national brut de la Pologne, ramena le calme dans le pays. Gierek rétablit le dialogue avec les masses ouvrières et changea radicalement l'orientation de la politique intérieure dans le domaine économique et social. Tirant les leçons des événements il rétablit les prix antérieurs, opta pour une politique de modernisation et d'expansion accélérée du potentiel industriel du pays, mit en oeuvre une politique agricole plus efficace, tout ceci en vue d'élever le niveau de vie de la population qui demeure pour lui aujourd'hui encore sa première préoccupation et son premier objectif. Après quatre ans d'expérience du pouvoir, les résultats sont là pour témoigner de la justesse des options de M. Gierek; les salaires se sont élevés et l'inflation contenue dans des limites raisonnables; la productivité agricole a augmenté de même que les revenus des paysans qui font figure aujourd'hui de privilégiés, le pays se couvre d'usines nouvelles, des cités satellites, bien que de construction plutôt modeste et de peu de goût, surgissent un peu partout autour des grands centres urbains; les magasins sont mieux achalandés; la population est mieux vêtue ce qui témoigne d'un certain accroissement du bien-être. Ces résultats sont tangibles mesurés à l'aune polonaise, mais le retard sur les conditions économiques et sociales de l'Ouest sont encore très considérables. Pour un observateur étranger la question de principe se pose de savoir si un régime socialiste, dont les structures sont par nature autoritaires et dont l'intervention dans tous les domaines de la vie économique et sociale l'oblige à secréter une vaste et coûteuse bureaucratie, est en mesure de combler ce retard et d'atteindre un haut niveau de vie. Ma réponse est négative. L'absence de concurrence entre les unités de production à l'intérieur du pays, une même absence de

concurrence à l'intérieur du Comecon qui a introduit une certaine division internationale du travail basée sur des plans élaborés par des technocrates et non comme résultat d'une compétition économique internationale, l'absence aussi d'intérêt des cadres, souvent frustrés de possibilité de promotion sociale autres que par le truchement d'une appartenance au Parti et enfin la fixation autoritaire des prix sans rapport réel avec les coûts de production, font que l'économie nationale, prise dans un cercle bureaucratique, ne sera guère en mesure d'atteindre le degré d'efficacité qu'elle a obtenu dans les régimes d'économie libérale. Les stimulants font défaut. Une progression est néanmoins possible, mais elle sera lente et mesurée dans ses retombées sur le niveau de vie de la population, car le régime sera toujours appelé à corriger le tir pour éviter l'apparition inévitable de nouvelles disparités sociales.

3. Au plan politique, le Parti semble solidement établi et tenir bien en mains les cordons du pouvoir. M. Gierek, à la stature et au comportement d'un véritable chef d'Etat, à tout de moins imprégné de culture occidentale, parlant le français et le flamand, a su jusqu'ici s'assurer l'estime de la grande majorité de la population; il apparaît à celle-ci, dans les circonstances politiques actuelles, comme le seul leader possible. M. Gierek se présentera à la réélection pour une nouvelle période de 5 ans, comme Premier secrétaire lors du congrès du Parti prévu pour décembre ou janvier prochains. Le Premier-Ministre, M. Jaroszewicz dont on pensait qu'il se retirerait pour raison de santé, semble devoir, lui aussi, solliciter une nouvelle investiture, de même que M. Babiuch qui fait figure présentement de numéro 2 du bureau politique à côté d'un Szydlak, l'idéologue, dont l'étoile semble toutefois pâlir un peu. L'armée qui ne s'est

guère remise de l'affront stalinien d'avoir été naguère sous le contrôle d'un général russe, n'est guère populaire. En outre, la mission qui lui est assignée dans le cadre du Pacte de Varsovie, de garantir et de surveiller les voies de communication sur territoire polonais n'est pas de nature à réhausser son prestige auprès d'une population portée par tradition à l'héroïsme. Sa participation, en 1968, à l'invasion de la Tchécoslovaquie a été un autre élément de son discrédit. A aucun point de vue elle n'est un danger pour le régime et ses dirigeants.

4. M. Gierek a annoncé le 22 juillet 1974 à l'occasion de la fête nationale polonaise la révision prochaine de la Constitution. Cette révision visera à ancrer dans la charte fondamentale du pays le socialisme comme système d'organisation politique, économique et sociale, la primauté du Parti communiste dans la conduite des affaires de l'Etat et une certaine démocratisation de la vie publique par une décentralisation du pouvoir au niveau des communes, des districts et des provinces qui ne s'exercera toutefois que dans le cadre des structures mises en place et contrôlées par le parti. Cela n'aura aucune commune mesure avec la démocratie de type occidental. Ce projet de révision n'en est encore qu'au stade des idées; aucun avant-projet n'existe encore qui puisse être soumis à l'appréciation du prochain congrès du parti.
5. En résumé la situation intérieure est stable. Aucune opposition tant soit peu organisée ne risque de compromettre les structures établies; l'intelligentsia s'accommode tant bien que mal d'un régime qui au fond lui déplaît mais en face duquel elle se sent impuissante en raison des conditions géo-politiques présentes. La

Jeunesse aussi, bien qu'elle reconnaisse la valeur de certains acquis sociaux, est en grande partie résignée face à son avenir malgré qu'elle soit l'objet de constantes sollicitations du régime. L'espoir de la population réside essentiellement dans un rapprochement avec l'Ouest; elle suit avec attention le développement des rapports américano-soviétiques dont elle espère qu'ils ne resteront pas, à la longue, sans influence favorable sur ses propres conditions d'existence.

CINQUIEME PARTIE
=====Politique étrangère

1. Lors d'un entretien en septembre 1973 qu'il avait désiré avoir avec l'ancien Conseiller fédéral Spühler, président de Pro Helvetia, en séjour à Varsovie, le Ministre des Affaires étrangères de Pologne, Monsieur Stefan Olszowski, membre du bureau politique, avait laissé tomber la remarque suivante: "Je crois que nos aïeux n'ont pas été très clairvoyants en choisissant le lieu de leur premier établissement." Sous-jacent à cette phrase, c'est toute l'histoire douloureuse du peuple polonais, mais c'est aussi l'explication des enseignements que les autorités en ont retirés et qui conditionnent aujourd'hui encore et peut-être même au-delà et indépendamment du régime les lignes de force de la politique étrangère de la Pologne. Coincée entre une Union Soviétique dont le rêve de toujours, maintenant réalisé, fut de s'assurer un "cordon sanitaire" vers l'Ouest, et un peuple germanique en quête d'expansion vers l'Est, provisoirement stoppée par la défaite Nazie, la Pologne a toujours été et est encore soucieuse de sa sécurité. Les changements territoriaux intervenus depuis la dernière guerre, s'ils ont permis à la Pologne de se sentir, pour la première fois de son histoire, à l'intérieur de frontières mieux définies, et finalement reconnues par la communauté internationale, n'ont pas changé fondamentalement les données relatives à sa sécurité.

2. A l'Est une frontière commune avec l'URSS dont on connaît le potentiel militaire, à l'Ouest une République Démocratique Allemande inféodée à l'URSS et où stationnent vingt divisions soviétiques, au Sud une Tchécoslovaquie, bastion avancée de l'URSS face à la République Fédérale d'Allemagne et où depuis 1968 80'000 hommes de troupes soviétiques garantissent "la fidélité", deux divisions russes à l'intérieur de ses frontières nationales, et au Nord une seule ouverture, toute relative du reste, vers le monde libre à travers la Baltique, voilà les données géo-politiques actuelles qui fixent à la fois l'orientation des options et les limites à l'action en politique étrangère de la Pologne. Les déclarations périodiquement renouvelées de M. Gierek, Premier secrétaire du Parti et d'autres membres du Bureau politique, de stricte fidélité au traité d'alliance avec l'URSS et au Pacte de Varsovie, apparaissent tout d'abord comme une conséquence logique de ces données de fait et du rapport des forces dans cette partie de l'Europe. L'URSS et le pacte de Varsovie, que celle-ci contrôle sont les seuls garants aujourd'hui de l'intégrité territoriale de la Pologne dont le tiers est constitué d'anciens territoires allemands. Cela implique des servitudes dont l'alignement de la politique étrangère de la Pologne sur celle de l'URSS et la coordination avec les autres pays socialistes.
3. L'allégeance de la Pologne à l'URSS et au pacte de Varsovie laisse une marge assez étroite pour des initiatives ou des actions proprement polonaises en politique étrangère. Mais là où celles-ci sont possibles, sans heurter les intérêts de l'URSS et ceux du camp socialiste, la Pologne ne reste pas inactive. Elle tient au contraire à saisir toutes les occasions pour s'affirmer, pour

marquer sa présence sur l'échiquier politique international, pour façonner son image de pays en voie de rapide industrialisation, et pour tisser des liens hors du camp socialiste, comme une sorte de réassurance, avec des pays du monde libre. Elle entretient des rapports privilégiés avec la France, avec laquelle elle a signé une "déclaration d'amitié et de coopération". M. Gierek a été reçu à Paris avec les honneurs d'un chef d'Etat et le président Giscard d'Estaing viendra à Varsovie le 17 juin, précédé en mars par son Ministre des Affaires étrangères. Par ailleurs, la Pologne ne ménage aucune peine pour intensifier ses relations avec les pays scandinaves, Finlande, Suède, Norvège (où M. Gierek se rendra en visite officielle cette année) et Danemark, dans les domaines économiques, scientifiques et culturels. Après la Finlande, où il s'est rendu il y a quelques mois, M. Gierek fera une visite officielle à Stockholm dès le 5 juin. L'Autriche, charnière de l'Europe centrale, a elle aussi la faveur des autorités polonaises. Le mois dernier, le chancelier Kreisky était en visite en Pologne. Ce sera le tour du président d'Autriche, M. Kirschläger, de venir à Varsovie en mai. Entre les deux pays la diplomatie de voyage bat son plein; elle se superpose à une diplomatie traditionnelle non moins active. La Pologne aurait désiré institutionnaliser ses contacts politiques avec l'Autriche laquelle a résisté à une demande formulée dans ce sens sous le prétexte qu'elle tenait à ce que seuls ceux qu'elle entretient avec la Suisse aient ce caractère. La Belgique à laquelle M. Gierek reste attaché pour y avoir vécu de longues années de jeunesse comme mineur, militant communiste et résistant, a eu aussi l'honneur de sa visite qui s'est traduite par un développement spectaculaire des rapports entre les deux pays. M. Davignon aura ce mois-ci encore les honneurs d'une visite offici-

elle à Varsovie qui sera suivie de celle du Premier-ministre belge. Avec l'Italie aussi, suivant en cela une vieille tradition historique, la Pologne veille à ce que les rapports soient des plus harmonieux. A l'égard de la Suisse, pour laquelle elle a beaucoup de considération et de respect, les relations sont confiantes voire largement amicales, bien qu'aucune visite officielle de haut niveau ne soit venu sceller à nouveau une amitié qui remonte loin dans le passé. Au-delà des mers, M. Gierek a cherché, avec succès d'ailleurs, à gagner l'estime des américains. Sa visite l'année dernière à Washington qui a jeté par la signature de 9 documents, traités ou accords, les bases d'une large coopération dans divers domaines témoigne du succès qu'il a remporté. Le président Ford sera reçu vraisemblablement en automne à Varsovie. M. Gierek semble attacher une grande importance à cette visite, ce qui a fait me dire un Sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères:

"Notre politique étrangère repose sur deux grands piliers, autour desquels tout s'articule: 'fidélité à l'URSS et amitié avec les Etats-Unis'."

4. Le problème allemand, bien que présentement réglé par l'admission des deux Etats allemands aux Nations-Unies demeure toujours, sous-jacent, l'une des préoccupations des autorités polonaises. Le spectre d'une possible réunification même à longue échéance selon l'évolution du rapport des forces en Europe, que ce soit sous l'égide de la RFA ou de la RDA, peu importe, et quelle que soit la forme que cette réunification pourrait prendre, conditionne à maints égards l'attitude polonaise. Aussi longtemps que la Pologne pourra s'appuyer sur l'URSS et que la nation allemande sera divisée, elle aura le sentiment de pouvoir vivre en sécurité à l'intérieur de ses

frontières actuelles. Mais la crainte d'un changement est latente. D'où naguère le plan Rapacki et aujourd'hui l'appui donné à la conférence sur la sécurité et la coopération européenne, dans laquelle la Pologne voit le seul moyen à long terme de "contenir l'Allemagne" en associant tous les pays d'Europe à une reconnaissance du statu quo tel qu'il résulte de la dernière guerre. Tout changement en Europe centrale modifierait l'équilibre actuel et porterait préjudice à la sécurité de la Pologne. L'établissement de relations diplomatiques, en 1970, avec la RFA, n'a pas modifié la crainte qu'éprouve le Polonais face au dynamisme allemand. Rapallo reste en mémoire comme du reste le traité germano-soviétique de 1939 et rien n'est acquis pour la toute.

5. Les efforts polonais tendent aussi à une normalisation des rapports avec le Vatican, non pas que le régime ait abandonné l'idée d'extirper à long terme les sentiments religieux de la population, mais pour mieux contenir et contrôler une Eglise qui incarne traditionnellement le sentiment national, plus que ne peuvent le faire tous les congrès et réunions organisés par le parti. Un Ministre-Conseiller et deux diplomates ont été affectés à l'Ambassade de Pologne auprès du Quirinal comme "organe de travail" avec le Vatican. Mgr. Poggi de la Secrétairie d'Etat qui sera chargé des relations avec la Pologne viendra à Varsovie pour un mois dès le 25 février pour s'établir ensuite dans le courant du printemps avec deux collaborateurs également comme "organe de travail", mais sans établissement préalable de relations diplomatiques. Cette solution toute pragmatique qui est considérée par le Ministre polonais des affaires étrangères comme l'un de ses succès illustre la complexité des rapports entre l'Eglise et l'Etat polonais. On s'achemine pas à pas vers l'établissement de relations diplomatiques

avec le Vatican, mais ce n'est certainement pas pour demain, Sa Sainteté devant tenir compte des réticences de l'épiscopat polonais et notamment du cardinal Wyszynski.

6. La politique polonaise à l'égard du tiers monde procède de deux concepts assez différents l'un de l'autre. Le premier repose sur la "solidarité socialiste" qui veut qu'aide et assistance sous toutes ses formes soient apportés aux pays dits progressistes ou aux mouvements de libération nationales. Il s'agit notamment de fournitures de matériel militaire et civil, d'aide alimentaire, d'envois d'experts, de constructions d'usines, de mise en chantier de mines ou de ports, de formation de cadres et d'ouvriers spécialisés en Pologne, d'ouvertures de crédits à très longs termes sans intérêts ou à intérêts de faveur, voire de crédits à fonds perdus sans compter le soutien politique dans les arènes internationales. Cette aide est importante; elle touche plus particulièrement le Viet-Nam du nord, la Corée du nord, le GRP, Cuba, auparavant le Chili jusqu'au coup d'état militaire et peut-être aujourd'hui le Portugal dont elle ne souhaite cependant pas qu'il vienne trop radicalement à gauche de crainte de rompre l'équilibre actuel en Europe. Le second concept est de nature plus commerciale. La Pologne fournit aux autres pays en voie de développement, selon la capacité financière de ceux-ci, des médecins, des équipes de génie civil pour la construction de routes, d'ouvrages d'art, de maisons d'habitation (par ex. 5 000 Polonais travaillent en Libye dans différents projets) des équipes d'aviateurs avec avions pour l'agriculture ou d'autres missions civiles (plus de 100 pilotes et avions en Tunisie). Ce personnel est engagé sous contrat d'Etat à Etat et payé par le pays d'accueil, la Pologne prélevant 15 % de la rétribution et une location pour les appareils et le matériel. Ailleurs l'aide a pour but

moins d'aider au développement que de préparer l'ouverture de nouveaux débouchés pour les produits de son industrie en pleine expansion.

7. A l'égard des organisations internationales la Pologne accorde un appui sans réserve aux Nations-Unies dont elle espère que l'étude entreprise par le secrétariat en vue d'accroître son efficacité suggérera des solutions appropriées. Elle est en revanche contre toute modification de la Charte par crainte de voir l'institution changer de caractère au détriment des pays qui assument les plus grandes responsabilités politiques au plan international et qui supporteraient mal d'être, dans les questions essentielles, majorisés par la multitude des pays sans responsabilités politiques et financières dans la conduite des affaires du monde. Cette attitude illustre le conservatisme qui s'est emparé des pays socialistes. La Pologne est active aussi dans toutes les institutions spécialisées et dans les autres organes des Nations-Unies, tels que l'ECOSOC, la CEE, la CNUCED ou le GATT. Elle participe aux travaux de la conférence sur le désarmement à Genève. C'est sur ce terrain international qu'elle se sent à l'aise et qu'elle a une certaine possibilité de s'affirmer. Par ailleurs, elle se veut disponible pour toute action de maintien de la paix malgré la charge financière que cela représente pour elle, comme sa participation à la Commission neutre de surveillance de l'armistice en Corée, sa participation dans le cadre des accords de Paris, à la surveillance du cessez le feu au Viet-Nam et finalement la présence d'un contingent important de casques bleus polonais au Proche-Orient. La Pologne veut ainsi gagner sur le plan international une image de marque de pays pacifique et donner à sa population des raisons de fierté.

8. Au plan des relations internationales bilatérales les rapports de la Pologne sont en grande partie normalisés. Font exception les relations avec la RFA qui souffrent d'un important contentieux au sujet duquel les contacts marquent le pas. Sur ce plan l'atmosphère est au plus bas. Si les échanges commerciaux et culturels se développent avec l'Espagne à la satisfaction des autorités polonaises, préparant ainsi l'avenir, la Pologne attend la disparition du général Franco pour renouer des relations diplomatiques. Quant au Chili la suspension par la Pologne de ses relations diplomatiques suite au coup d'état militaire et à la chute du régime Allende durera vraisemblablement aussi longtemps que la démocratie n'aura pas été rétablie dans ce pays.
9. Pour résumer, la politique de détente offre à la Pologne un terrain favorable à la défense de ses propres intérêts, à court et à long termes, tout en apportant, par sa participation active à celle-ci et l'écho qu'elle suscite à l'Ouest, un soutien non négligeable à la politique de Brejnev. Cette convergence est peut-être sa chance !

Truchan